

› Droit public et droit privé

Objectifs

- Identifier les différentes composantes de la Constitution belge et les mettre en perspective avec les éléments institutionnels déjà acquis.
- Définir et illustrer les concepts suivants : les libertés publiques, les droits des nationaux et des non-nationaux consacrés par la Constitution belge.
- Acquérir les notions essentielles relatives aux personnes de droit public et leurs moyens d'action.
- Définir les concepts juridiques des moyens d'action de l'Administration.
- Identifier et illustrer, dans les moyens d'action de l'Administration, ceux qui relèvent de l'acte administratif, du personnel de l'Administration et des biens de l'Administration.
- Énoncer et appréhender les liens entre les trois principaux domaines d'intérêts du droit civil, et illustrer ceux-ci par des exemples tirés de la vie courante.
- Définir les concepts relatifs au droit des personnes, au droit des biens et à la théorie générale des obligations.
- Citer les différentes notions de responsabilité civile et leurs conditions d'application.
- Identifier les textes législatifs relatifs au droit public et au droit privé.
- Intégrer la nécessité d'actualiser ses connaissances en droit public et droit privé.
- Expliquer les relations entre droit public et droit privé.
- Dégager, de l'ensemble des matières de droit public et droit privé évoquées, la cohérence du système juridique.

Connaissances préalables

0 → pas de prérequis nécessaire.

Volume horaire

20 heures.

Type de cours

Cours dispensés en soirée et en e-learning.

Agrément

Formation agréée de base, nécessitant la réussite de l'examen.

Gestionnaires de formations

Sabine Duveau
+32 (65) 342 505

Sylvie Manette
+32 (65) 342 506

Vanessa Iserbyt
+32 (65) 342 515

hfea.cellulergb
@hainaut.be

